

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1961

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

309 065 084 RCS Nanterre.

APSIDE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1006401.00 EUR.

Adresse : 4, Place des Ailes, 92100 Boulogne-Billancourt.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF CGI FRANCE TECHNOLOGIES Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social Immeuble Carré Michelet 12 Cours Michelet 92800 Puteaux N° RCS 994 468 536 RCS Nanterre, est société bénéficiaire APSIDE Société par actions simplifiée Au capital de : 1 006 401,00 EUR Siège social 4 Place des Ailes 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 309 065 084 RCS Nanterre, est société apporteuse Apport de APSIDE à CGI FRANCE TECHNOLOGIES de l'activité d'ingénierie consistant à fournir un ensemble de services liés à la définition, la conception, le développement, la qualification, la production et le soutien d'un produit ou d'un système informatique. Évaluation de l'actif et du passif de la société apporteuse dont l'apport à la société bénéficiaire est prévu : Actif estimé : 26.015.824 euros Passif estimé : 5.963.837 euros Actif net estimé : 20.051.987 euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : En rémunération de cet apport partiel d'actifs, la société CGI FRANCE TECHNOLOGIES augmentera son capital social d'un montant nominal de 20.051.987 euros par l'émission de 2.005.198 actions nouvelles de 10 euros chacune, qui seront attribuées à la société APSIDE, étant précisé que la société apporteuse a renoncé expressément au bénéfice d'une éventuelle soulte qui pourrait résulter de l'arrondissement à l'entier inférieur du nombre de titres à émettre en rémunération de son apport. Prime d'apport : Néant Date du projet commun d'apport partiel d'actifs : 3 février 2026 Dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Le 5 février 2026 auprès du Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre pour les sociétés APSIDE et CGI FRANCE TECHNOLOGIES..